

Estimation des volumes de demandes et de décisions relatives à l'emploi

Introduction

Les demandes relatives à l'emploi déposées auprès des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont augmenté entre 2007 et 2012. Sur cette période, les MDPH ont enregistré respectivement 58 % et 64 % de demandes de reconnaissance de travailleurs handicapés (RQTH) et d'orientation professionnelle (ORP) supplémentaires. Dans le même temps, les demandes d'allocation aux adultes handicapés (AAH) ont crû de 33 %.

Résultats

Les demandes relatives à l'emploi représentent une part importante de l'activité des MDPH : en 2012, les demandes de RQTH, d'ORP et d'AAH comptaient pour 43 % de l'ensemble des demandes dites « adultes » déposées dans les MDPH,¹ soit 1,16 million de demandes. Les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ont prononcé, quant à elles, 1,18 million de décisions² pour ces droits.

Estimation 2007-2012 des volumes de demandes

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	336 000	347 000	371 000	396 000	426 000	446 000
Orientations professionnelles (ORP)	169 000	180 000	223 000	237 000	257 000	277 000
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	280 000	300 000	343 000	388 000	419 000	443 000

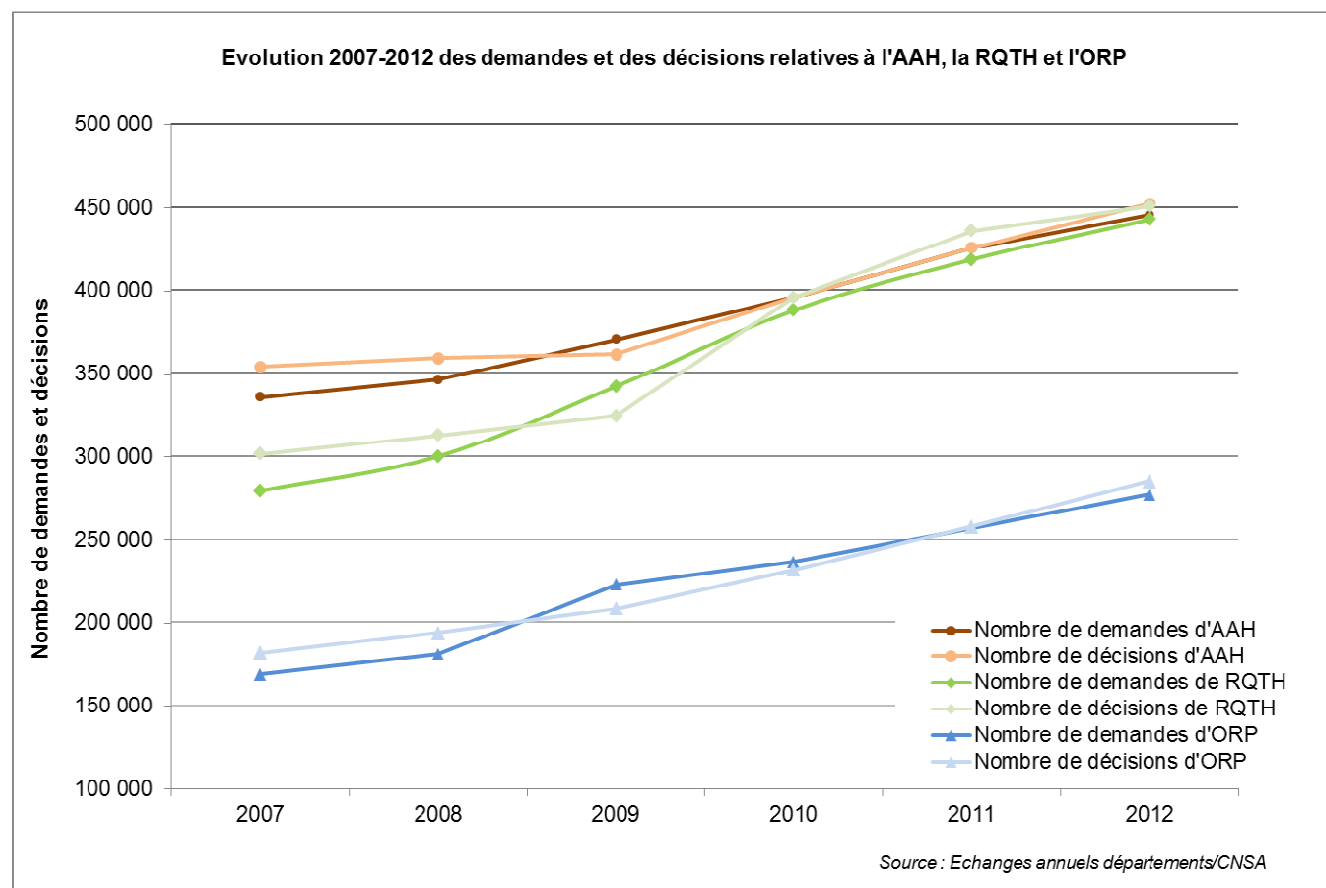
Estimation 2007-2012 des volumes de décisions

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	354 000	360 000	362 000	396 000	426 000	452 000
Orientations professionnelles (ORP)	182 000	194 000	209 000	232 000	258 000	285 000
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	302 000	313 000	325 000	396 000	436 000	451 000

¹ Les demandes dites « adultes » renvoient aux prestations et droits prévus pour un public âgé de vingt ans ou plus.

² Les décisions se formalisent par des accords, des refus ou des sursis.

Entre 2007 et 2012, les demandes et les décisions augmentent pour chacun des droits étudiés avec une accélération marquée des demandes en 2009³. La croissance des demandes d'AAH ralentit en 2012 (+5 %) après trois années de croissance à 7 % en moyenne ; celle de la RQTH, après deux années successives de forte augmentation (+14 % en 2009 et +13 % en 2010), ralentit à partir de 2011 (+8 % en 2011 et +6 % en 2012). Les demandes d'orientation professionnelle augmentent chaque année depuis 2009 à un rythme proche (+6,3 % puis +8,6 % puis +7,6 %). Leur volume reste néanmoins inférieur à celui de la RQTH et de l'AAH.



Méthode

Les volumes nationaux de demandes déposées dans les MDPH et de décisions prises par les CDAPH peuvent être estimés pour la plupart des prestations et droits à partir des données recueillies dans l'enquête des échanges annuels. Les estimations concernent l'ensemble des départements à l'exception de Mayotte. L'estimation nationale est le résultat de l'addition de chaque valeur départementale correspondant soit à une valeur déclarée, puis contrôlée, soit à une valeur estimée lorsque la donnée est manquante. La méthode d'estimation s'appuie sur l'analyse des profils d'évolution départementale. Exceptionnellement, certaines données manquantes antérieures à 2011 ont été remplacées par les données issues d'ITAC (logiciel d'État pour la gestion des prestations adultes). Les estimations des deux dernières années sont susceptibles d'être ajustées lors de l'estimation de l'année suivante.

Descriptif des sources

Les données utilisées sont issues de l'enquête dite des échanges annuels entre les MDPH et la CNSA. Chaque année, la CNSA adresse aux MDPH un questionnaire relatif à l'activité de la MDPH, qui, par type de prestation, d'orientation, de droit et d'avis, permet entre autres d'obtenir les volumes de demandes et de décisions.

³ Depuis 2009, toute demande d'AAH s'accompagne d'une étude du droit à la RQTH et toute attribution de RQTH doit être accompagnée d'une attribution d'orientation professionnelle.